

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1368 Rect.

présenté par  
M. Brottes-----  
à l'amendement n° 50 de la commission des affaires économiques  
-----

à l'ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La mise en place de ces mécanismes passera notamment par la pose de compteurs intelligents pour les particuliers, d'abonnement avec effacement des heures de pointe pour les industriels. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement précise l'amendement du rapporteur.